

DIRECTION

Tél : 04-66-33-40-01

secretariatdirection @hopitalpse.fr

DECISION N° 19/2026

**TARIFS DÉPENDANCE EN EHPAD ET EN ACCUEIL DE JOUR
POUR LES RÉSIDENTS NE BÉNÉFICIAINT PAS DE L'AIDE SOCIALE**

La Directrice du Centre Hospitalier de Pont-Saint-Espirit,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement ;

VU le Décret n°2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global soins, dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes relevant du I et du II de l'article L.313-12 du Code de l'Action Sociale et des familles ;

VU le Décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'Article L.312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le vote du Schéma départemental des Solidarités Sociales 2022-2027 en date du 18 novembre 2022 ;

VU le vote du Budget primitif 2026 du Conseil départemental du Gard en date du 09 janvier 2026 ;

VU le rapport d'orientation budgétaire pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux personnes âgées / personnes handicapées voté en séance plénière le 09 janvier 2026 et la notification du forfait dépendance global 2026 ;

VU la convention relative à l'instruction des dossiers APAE ;

VU la convention aide sociale établie entre l'établissement et le département ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (C.P.O.M.) 2024/2029 signé le 10 septembre 2024 entre le gestionnaire, le Conseil départemental du Gard et l'ARS Occitanie ;

VU l'arrêté n°2026 / DAUT / 152 du 12 mars 2026 du Conseil départemental du Gard portant fixation du tarif hébergement opposable aux bénéficiaires de l'aide sociale et des tarifs dépendance 2026 des EHPADs du Centre Hospitalier de Pont-Saint-Esprit ;

DECIDE

Article 1 :

A compter du **1^{er} avril 2026**, les **tarifs dépendance** pour les résidents non bénéficiaires de l'aide sociale sont fixés comme suit :

Tarifs dépendance, hébergement permanent, temporaire et majeurs protégés en EHPAD	
Tarif dépendance GIR 1/2	23,10 €
Tarif dépendance GIR 3/4	14,66 €
Tarif dépendance GIR 5/6	6,22 €
Tarifs dépendance – Résidents moins de 60 ans	20,50 €

Tarifs dépendance en accueil de jour	
Tarif dépendance GIR 1/2	13,86 €
Tarif dépendance GIR 3/4	8,80 €
Tarif dépendance GIR 5/6	3,73 €

Fait à Pont-Saint-Esprit, le 07 avril 2026

Madame Valérie BRUNIER

Directrice

